



FICHE PRODUIT

Audiogramme OEA

L'audiogramme OEA est la mesure des « otoémissions acoustiques ». C'est une technique rapide, objective et non invasive visant à anticiper le dépistage d'une déficience auditive.

Pourquoi ?

A la longue, l'exposition au bruit peut avoir de graves conséquences. Il est primordial de détecter une éventuelle perte auditive à temps. L'audiogramme OEA constitue une bonne alternative à l'audiométrie tonale traditionnelle et fournit des résultats objectifs et très précis, ce qui permet un suivi parfait. Ainsi, on peut mesurer l'efficacité de l'utilisation de protection auditive appropriée et de mesures collectives pour limiter le bruit. Cela permet de prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

Pour qui ?

Une audiométrie sous forme d'audiogramme OEA peut être réalisée sur l'ensemble des collaborateurs exposés au bruit pendant leur travail.

Comment ?

L'oreille interne possède des milliers de cellules ciliées (munies de cils cellulaires) qui assurent la perception des sons graves et aigus. Un audiogramme OEA mesure la fonction des cils cellulaires et assure leur suivi périodique. Cette étude vérifie que les cellules ciliées externes fonctionnent normalement dans l'oreille interne. L'intégrité des cellules ciliées externes est analysée minutieusement (jusqu'à 8 points par octave). Les caractéristiques de 4 mesures OEA des oreilles gauches et droites sont traduites en un ensemble de paramètres que nous convertissons en une estimation du pourcentage de cellules ciliées externes intactes dans l'oreille interne.

L'audiogramme OEA est une extension de l'audiométrie classique qui permet une analyse approfondie de la perte auditive. L'audiométrie est une composante de l'examen médical périodique. Vous pouvez vous adresser au médecin du travail pour obtenir des précisions sur les risques du bruit, les dangers pour les collaborateurs, etc.

Résultat

L'audiogramme OEA présente un compte-rendu extrêmement détaillé et facile à interpréter du pourcentage de cellules ciliées externes et intactes (Hair Cell Integrity) et, inversement proportionnel, le « OHC Damage Index », qui dresse l'inventaire des dégâts.

Voici les avantages de l'audiogramme OEA :

- objectivité : une mesure physiologique où le collaborateur n'a rien à faire et où il ne peut pas influencer le résultat ;
- des résultats très détaillés (8 points/octave) ;
- une interprétation simple (pourcentage/fréquence) ;
- la reproductibilité ($p > 0.05$) ;
- la rapidité (environ 5 minutes par personne) ;
- la simplicité : ne nécessite aucune infrastructure spéciale (cabine acoustique) ;
- des résultats disponibles au format numérique, faciles à intégrer en ligne.

Cet examen donne un bon aperçu de la gravité de la perte auditive. Un dépistage précoce de la perte auditive motive aussi bien les collaborateurs que les employeurs à s'attaquer aux causes de la pathologie. Le médecin du travail examine les résultats de l'audiogramme OEA avec chaque collaborateur et fournit des conseils personnalisés sur la situation de l'emploi au sein de votre entreprise.